

**73030 - Rénovation et
accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution de subventions
à des particuliers pour l'Accession sociale
à la propriété et l'adaptation de logements
locatifs sociaux au handicap et à la perte
d'autonomie sur la Commune d'ERGERSHEIM**

Rapport n° CP/2017/246

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions départementales, suite à la demande de particuliers au titre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif de prêt social de location-accession (PSLA) pour une opération d'Habitat de l'Ill à OBERNAI et pour une opération de la SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE à ERGERSHEIM, et dans le cadre de la mise en oeuvre de la charte départementale d'accessibilité pour l'opération de la SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE à ERGERSHEIM.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé de maintenir un dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété reposant sur le PSLA (Prêt Social de Location-Accession). Dans ce cadre, une subvention de 3 000 € (pour un ménage de 1 à 3 personnes) ou de 4 000 € pour les autres ménages peut être attribuée au locataire-accédant lorsque celui-ci fait valoir son droit d'option.

1. La société Habitat de l'Ill a réalisé un programme de 10 logements collectifs PSLA situés rue des Erables à Obernai. A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de répondre favorablement à la demande d'un ménage d'une personne ; la subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 3 000 € dans le cadre du dispositif PSLA.

2. Le Département du Bas-Rhin a conclu avec la SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE le 23 octobre 2012 la charte Départementale de l'Accessibilité du Bas-Rhin 2012-2014 relative à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou handicap. Cette charte permet d'attribuer une subvention maximale de 4 000 € aux particuliers accédant à la propriété PSLA dans le cadre du label « Habit'Access 67 ».

La SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE a réalisé un programme PSLA de 11 logements individuels, lotissement « les Vergers » à ERGERSHEIM, et a conclu une convention de partenariat pour la mise en oeuvre du label « Habit'Access 67 » le 22 décembre 2014. Les maisons ont ainsi obtenu, après vérification des travaux, le label « Habit'Access 67 ».

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de répondre favorablement à la demande d'un particulier ayant bénéficié du dispositif du PSLA et dont le ménage est composé de 4 personnes. La subvention susceptible d'être octroyée s'élève donc à 4 000 € dans le cadre du dispositif d'accession à la propriété et à 4 000 € dans le cadre du Label « Habit'Access 67 », soit un montant total de 8 000 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
REHAPARPRI 2017	R 2017 Amélioration de l'habitat parc privé	6 683 000 €	6 683 000 €	11 000 €

Le montant des crédits de paiement mobilisés en 2017 s'élève à 11 000 €.

Le présent dispositif se fonde sur la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 11 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label « Habit'Access 67 ». Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport, et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 29/05/17

Le Président,



Frédéric BIERRY